

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le treize mars, à quinze heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Jean-Claude COLLET, Françoise BOUTILLIER, Claudine POLIN, Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Marie-Paule LEJEUNE

Absent excusé :

Secrétaire : M. COLLET

\*\*\*\*\*

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 13/02/2015.

**VOTE DES TAXES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 1,5 % les taux des taxes. Les taux pour l'année 2015 sont les suivants :

Taux de TAXE D'HABITATION	10,41 %
Taux de TAXE FONCIERE BATI	10,15 %
Taux de TAXE FONCIERE NON BATI	13,93 %

**DISCUSSION SUR LE BUDGET 2015**

Les devis d'investissement sont en cours de chiffrage. Aucune décision n'est prise. Le sujet sera débattu à la prochaine réunion qui aura lieu le 8 avril 2015.

**USEDA**

- Le conseil municipal souhaite adhérer à la maintenance de l'éclairage public proposé par l'USEDA pour un montant annuel de 871 €.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'USEDA a créé une compétence optionnelle « communications électroniques ».

A ce jour, la commune n'a pas transféré cette compétence et ne peut pas bénéficier de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

de transférer la compétence optionnelle « communications électroniques ».

**SMACL**

Suite à un sinistre survenu au niveau des barrières, avec le camion de l'association ARBRES. La compagnie d'assurance de la commune, SMACL, a adressé un remboursement de 1 320 €. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter le chèque à la trésorerie de Château-Thierry Banlieue, en vue de son encaissement.

## DISCUSSION SUR LES DEPENSES DE FLEURISSEMENT ET D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

Des devis sont présentés pour l'achat de fleurs. Il est décidé d'attribuer 700 € pour l'achat de fleurs et 400 € pour les accessoires.

### QUESTIONS DIVERSES

↳ Logement communal : vu les travaux et l'entretien réalisés par les locataires, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le loyer.

↳ Location salle des fêtes : il est décidé d'augmenter de 10 € le tarif de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015. Les tarifs seront les suivants :

	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars
Habitant de la commune	100 €	110 €
Extérieur	190 €	200 €

↳ La trésore n'ayant toujours pas répondu à la demande de marche à suivre pour pouvoir régler directement la cotisation pour le blog. Monsieur POLIN procédera personnellement au paiement. Le conseil municipal décide de lui rembourser la somme de 26 €.

↳ Subventions : le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

- 285 € à CHOLORY
- 285 € à La Villageoise
- 285 € au restos du Coeur

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.